

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2013-12 du 1^{er} juillet 2013 portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1330571S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2011-17 du président de l'Établissement français du sang du 22 décembre 2011 nommant M. Rachid DJOUDI aux fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Alsace,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Alsace exercées par M. Rachid DJOUDI à compter du 8 juillet 2013.

Article 2

La décision n° DS 2011-59 du 22 décembre 2011 lui conférant délégation de pouvoir et de signature est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} juillet 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS